



OUVRIR LE SENTIER

LE VOLUME 12 | NUMÉRO 01 | ÉTÉ 2018

Une publication trimestrielle de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nos terres, notre compétence, nos institutions : Les Premières nations montrent la voie à suivre – du 15 au 17 mai 2018



Environ 30 ans se sont écoulés depuis que les communautés des Premières nations ont commencé à réfléchir à leur relation financière et se sont réunies pour élaborer les cadres juridiques pour les compétences des Premières nations à l'extérieur de la Loi sur les Indiens. Aujourd'hui, près de 300 Premières nations de toutes les régions au Canada participent à la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) et à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations (l'Accord-cadre) ou en sont signataires.

Les 16 et 17 mai 2018, une assemblée nationale de deux jours a été tenue sur le territoire de la bande de Musqueam à Vancouver, Colombie-Britannique. Organisée conjointement par les institutions fiscales créées en vertu de la LGF et le Conseil consultatif des terres (CCT), l'assemblée a permis de réunir ces Premières nations pour montrer comment les gouvernements autochtones à l'échelle du Canada exercent leur compétence et s'efforcent d'aller au-delà de la Loi sur les Indiens au moyen d'initiatives élaborées et mises en œuvre par les Premières nations.

Cela a mis en valeur le fait que les Premières nations sont à l'avant-plan de l'élargissement des compétences et a souligné leurs réalisations au moyen de lois et de conventions imaginées et créées par les Premières nations visant à améliorer leurs économies grâce à une plus grande indépendance fiscale, à une meilleure gestion financière, au financement par débentures et à une saine gouvernance des terres.

Les objectifs de l'assemblée nationale étaient de réunir des dirigeants autochtones novateurs et créatifs pour partager les outils créés par les institutions et les services de soutien, de prendre connaissance des cas de réussite des Premières nations qui travaillent à l'extérieur du cadre de la Loi sur les Indiens, d'unifier une voix collective pour les initiatives et les innovations mises en œuvre par les Premières nations et d'établir une voie à suivre claire pour bâtir des communautés des Premières nations prospères et dynamiques. 🌱



In This Issue

- *Mise à jour concernant la compétence des Premières nations concernant le cannabis*
- *Faits saillants de l'assemblée nationale*
- *Célébration de la réussite des finissants et finissantes de 2018 du Programme de certificat en administration fiscale des Premières nations du Centre Tulo*
- *Normes proposées relativement aux lois des Premières nations sur la représentation de l'intérêt des contribuables auprès du Conseil*

Chief Commissioner's Message



Les 16 et 17 mai derniers, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), l'Administration financière des Premières Nations (AFPN) et le Conseil consultatif des terres (CCT) ont organisé conjointement une assemblée des Premières Nations qui adhèrent à la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) et à la Loi sur la gestion des terres des premières nations (LGTPN) tenue à Vancouver pour célébrer notre succès et promouvoir de nouvelles propositions pour l'avenir. L'assemblée a été une grande réussite et l'un des faits saillants de ma carrière de 40 ans à promouvoir la compétence des Premières Nations.

Plus de 300 participants provenant de 160 Premières Nations à l'échelle du pays se sont rassemblés à l'occasion de l'assemblée nationale et j'ai été particulièrement fier de la qualité des conférenciers, des vidéos portant sur la relation financière, des résumés graphiques des communications, des excellentes séances de questions et réponses et des vidéos enregistrés par les participants. Nous avons également reçu une ovation à l'appui de nos idées de promotion de la compétence des Premières Nations dans plusieurs domaines clés. Que vous étiez présents ou non, je vous invite à examiner le rapport

sommaire, les vidéos, les enregistrements graphiques, les questions et réponses et les propositions à l'adresse suivante : www.fnleadingtheway.ca.

Le thème de cette réunion, répété par plusieurs conférenciers et participants, était qu'en travaillant en équipe avec nos institutions, nous pouvons élargir la compétence des Premières Nations de manière à renforcer nos économies et nos communautés. C'est important que nous maintenions cet enthousiasme, ce soutien et cet élan pour les neuf modifications pratiques que nous avons proposées lors de cette assemblée nationale des Premières Nations qui adhèrent à la LGTPN-LGF, à savoir : Une option proposée de relation financière fondée sur les recettes pour les Premières Nations intéressées; un Système d'infrastructure des Premières Nations proposé; la monétisation de transferts afin de garantir le financement de l'infrastructure des Premières Nations; l'expansion du Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo); une meilleure relation financière axée sur l'organisation des statistiques; la formulation de la compétence fiscale des Premières Nations sur le cannabis dans la LGF; une meilleure option de taxe sur les produits et services des Premières Nations; la formulation de la compétence fiscale des Premières Nations sur le tabac dans la LGF; la taxe autochtone sur les ressources.

Depuis l'assemblée, j'ai assisté à plusieurs réunions avec le gouvernement et des Premières Nations intéressées pour présenter chacune de ces propositions. Trois des propositions ont déjà fait l'objet de promotion importante.

En juin, les ministres de la Santé et des Services aux Autochtones ont écrit une lettre destinée au Comité sénatorial permanent des affaires autochtones lui promettant de lui présenter une proposition visant à mettre en œuvre notre compétence fiscale sur le cannabis au cours de la prochaine année. Nous avons l'intention de collaborer avec les Premières Nations promotrices afin de veiller à ce qu'un cadre administratif et juridique complet des Premières Nations en ce qui a trait aux taxes et aux recettes issues du cannabis soit mis à la disposition des Premières Nations intéressées dans la LGF d'ici un an. Nous espérons présenter une ébauche de cadre possible aux Premières Nations intéressées aux fins de discussion au cours des prochains mois.

La taxe sur les produits et services des Premières Nations (TPSPN) doit faire partie du cadre d'imposition du cannabis des Premières Nations. Le cadre actuel de la TPSPN n'est pas intégré dans la LGF et n'incite pas les Premières Nations à participer. Nous collaborons avec les Premières Nations intéressées afin de promouvoir des améliorations à apporter au cadre de la LGTPN que nous présenterons bientôt dans le cadre de la proposition concernant les taxes et les recettes issues du cannabis.

On remarque également un intérêt croissant de la part des Premières Nations, des organismes autochtones et des gouvernements à l'égard de la proposition de Système d'infrastructures des Premières Nations (SIPN). La CFPN appuie la création d'un conseil de développement appelé à élaborer et à orienter la proposition de SIPN. Je suis très impressionné par son plan de travail initial et son plan de travail proposé. Je vous invite à suivre les progrès réalisés par ce conseil à venir jusqu'ici à l'adresse www.fnii.ca et à utiliser le site en question si vous êtes intéressés à demander des renseignements supplémentaires ou à ce que le conseil de développement vous présente un exposé.

En plus de ces trois propositions, nous serions ravis de faire un suivi sur les demandes de renseignements ou d'exposés à propos de l'une ou l'autre des propositions dirigées par les Premières Nations et appuyées par nos institutions ou de n'importe quels autres travaux de la CFPN et des Premières Nations qui perçoivent de l'impôt foncier. Je crois que nous sommes à l'avant-plan des modifications pratiques nécessaires pour mettre en œuvre la compétence des Premières Nations au Canada et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre démarche commune en vue de la réconciliation.

A handwritten signature in black ink that reads "Manny".

C.T. (Manny) Jules
Président

Mise à jour concernant la compétence des Premières nations concernant le cannabis

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) et les Premières nations promotrices ont travaillé sur l'établissement de la compétence en ce qui a trait à la taxe sur le cannabis au cours de la dernière année. Ce travail a comporté de vastes recherches, discussions et travaux juridiques et stratégiques en compagnie de plusieurs Premières nations promotrices et la présentation d'une proposition de compétence fiscale concernant le cannabis durant la réunion nationale portant sur la LGF/LGTPN en mai 2018 (à laquelle ont participé 350 participants provenant de plus de 160 communautés autochtones). La CFPN a également présenté la proposition à plusieurs ministères au sein du gouvernement fédéral et au Sénat. Certaines Premières nations ont également été actives pour promouvoir les propositions de taxe sur le cannabis auprès de leur province respective et du Canada.

Il importe de noter que cette proposition concernant le cannabis devrait être considérée comme un élément faisant partie d'un programme élargi visant à mettre la compétence autochtone en œuvre pour les nombreuses Premières nations qui utilisent les cadres législatifs de la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) et de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations (LGTPN).

Progrès réalisés en ce qui a trait au projet de loi C-45

Mars 2017 – Le gouvernement fédéral présente la Loi sur le cannabis (projet de loi C-45). La première lecture du projet de loi C-45 devant la Chambre des communes a été faite en avril 2017;

Septembre 2017 – Le ministère des Finances propose des modifications à apporter à la Loi de 2001 sur l'accise pour mettre en œuvre la taxe d'accise sur le cannabis – soit la somme la plus élevée entre 1 \$ le gramme et 10 p. 100 du prix de vente.

Décembre 2017 – Une entente de deux ans établie entre le gouvernement fédéral et les provinces en vertu de laquelle le gouvernement fédéral recevrait 25 p. 100 des recettes de la taxe d'accise (plafonnées à 100 millions de dollars par année), alors que les provinces recevraient 75 p. 100, en plus de toutes les taxes provinciales supplémentaires perçues, comme celles envisagées par l'Alberta et la Saskatchewan;

Mars 2018 – Deuxième lecture du projet de loi au Sénat. Après un vote positif, le projet de loi a été envoyé à cinq comités sénatoriaux différents pour examen, y compris le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones;

Début de juin 2018 – 11 membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ont prévu appuyer une modification reportant le projet de loi C-45, en attendant un rapport sur les efforts du gouvernement visant à répondre aux préoccupations des communautés autochtones. Cependant, la ministre de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, et la ministre des Services aux Autochtones (SAC), Jane Philpott, ont envoyé une lettre au comité lui promettant de présenter un rapport complet au Parlement en septembre et un deuxième rapport dans les

12 mois suivants. Voici les faits saillants de la lettre :

- Engagement de 200 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la prestation de services de traitement et de prévention des toxicomanies;
- Le gouvernement canadien collaborera avec les Premières nations en ce qui a trait à la documentation de sensibilisation du public;
- Établissement d'un service exclusif d'accompagnement destiné exclusivement aux entreprises autochtones qui aspirent à devenir titulaires d'une licence fédérale en vertu de la Loi sur le cannabis;
- Le gouvernement fédéral s'engage à poursuivre une collaboration et un dialogue continu avec les communautés autochtones afin de répondre aux questions de compétences et les régler;
- Le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec la Commission de la fiscalité des premières nations en vue de conclure des accords d'imposition et de partage des revenus.

June 7, 2018 - Le résultat du troisième vote du Sénat sur le projet de loi C-45 a été de 56 voix contre 30 en faveur de la légalisation. Le projet de loi a été ramené sur le tapis à la Chambre des communes aux fins de délibérations sur tout près de 50 modifications proposées par le Sénat, y compris certaines plus dignes de mention, à savoir ::

- Permettre aux provinces d'interdire la culture du cannabis à la maison si c'est leur choix;
- Des restrictions plus sévères concernant la publicité sur des vêtements et des articles promotionnels;
- Des peines aux jeunes adultes qui partagent du cannabis avec des mineurs.

Situation actuelle– Le 18 juin, la Chambre des communes a rendu sa décision sur les modifications à apporter au projet de loi, mais parce qu'elle n'était pas d'accord avec le projet de loi C-45 modifié au complet, ce dernier a été renvoyé au Sénat après que la Chambre des communes ait voté à 205 voix contre 82 en faveur de l'adoption du projet de loi C-45 modifié. La Chambre des communes est d'accord avec la plupart des modifications (27 modifications et deux autres qui ont fait l'objet de modifications supplémentaires), mais a refusé 13 modifications, y compris celle qui prévoyait donner le pouvoir aux provinces et territoires d'interdire le cannabis cultivé à la maison, celle qui interdit aux producteurs de distribuer des marchandises de marque et celle qui prévoyait l'établissement d'un registre destiné aux actionnaires impliqués avec des entreprises distributrices de cannabis. Le 19 juin, le Sénat s'est prononcé, à 52 voix contre 29, en faveur de l'acceptation de la position de la Chambre des communes et en faveur de la mise au point finale au projet de loi. Le 20 juin, le premier ministre Trudeau a annoncé que les ventes en ligne commenceront peu après que le projet de loi aura reçu la sanction royale et le système de vente au détail se mettra en branle à compter du 17 octobre 2018, ce qui donne 17 semaines aux provinces pour se préparer. Le 21 juin, le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale et est maintenant prêt à obtenir force de loi. 🇨🇦



Faits saillants de l'assemblée nationale

L'assemblée nationale a accueilli plus de 320 délégués provenant de plus de 160 communautés des Premières nations qui adhèrent à la LGF et/ou à la Loi sur la gestion des terres des premières nations (LGTPN) à l'échelle du pays. Plusieurs délégués ont commenté que c'était la réunion organisée par les Premières nations la plus optimiste et tournée vers l'avenir à laquelle ils n'avaient jamais assisté. L'événement a été marqué par plusieurs exposés déterminants, discussions de groupe captivantes, films suscitant la réflexion, présentations multimédia interactives favorisant la participation de ceux qui étaient présents et importantes propositions élaborées par les Premières nations à présenter.

« Notre objectif est de créer une nouvelle voie à suivre. Nous devons tendre la main aux autres nations autochtones qui pensent comme nous. »

- C.T. (Manny) Jules,
président de la CFPN

Les conférenciers comptaient notamment des dirigeants influents des institutions hôtes, dont CT (Manny) Jules (président de la CFPN), Harold Calla (président du Conseil de gestion financière des Premières Nations [CGF]), Ernie Daniels (président-directeur général de l'Administration financière des Premières nations [AFP]) et Robert Louie (président du CCT), de même qu'Howard Grant (conseiller de la Nation Musqueam), Christina Clarke (directrice exécutive de la Première nation des Songhees, Dalyn Bear (conseiller de la Première nation Dakota de Whitecap) et le chef David Jimmie (Première Nation de Squiala et coprésident du Comité des chefs sur les relations financières de l'Assemblée des Premières nations [APN]).

L'invité spécial Te Maire Tau de la tribu Ngāi Tahu en Nouvelle-Zélande, l'Université de Canterbury et de l'Alliance for Renewing Indigenous Economies a parlé des similitudes et des différences entre les Premières nations et les Maoris. Il a également discuté des réussites et des défis liés au modèle maori de relation financière d'entreprise et de la transition des Maoris vers une gouvernance accrue de leurs terres et un élargissement de leurs compétences sur celles-ci.

« Notre tribu ne remet pas en question et ne conteste pas la souveraineté de l'État. Nous voulons seulement que l'État reconnaisse notre titre foncier. Nous voulons exercer notre compétence sur nos terres », a déclaré Te Maire Tau.

« Nos idées ont besoin d'être propagées dans l'ensemble du Commonwealth. Nous créons un avenir. Notre tribu est solidaire avec vous. »

Allan Claxton et Jason Calla du conseil de développement de l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN) ont discuté des détails de la nouvelle Institution des infrastructures proposée.

« L'Institution des infrastructures des Premières nations proposée serait établie dans le cadre de la LGF pour travailler en partenariat avec les Premières nations intéressées afin d'appuyer un meilleur système », a déclaré Allan Claxton.

« Avant de connaître l'homme blanc, nous avions nos propres institutions et nous construisions notre propre infrastructure », a mentionné Jason Calla. « Les décisions d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en matière de financement sont fondées sur les priorités du gouvernement canadien. L'IIPN sera fondée sur les priorités de vos communautés. »

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) a organisé une discussion de groupe animée par la bande Tobique de Stone Bear à laquelle se sont notamment prêtés Deanna Honeyman (Tzeachten), Ernest Jack (Penticton) et Kate McCue (bande des Chippewas de Georgina Island) et au cours de laquelle ils ont discuté du processus d'adhésion à la LGF et de la mise sur pied d'un régime fiscal et des avantages de la compétence fiscale et des pouvoirs fiscaux des Premières nations.

« Au départ, nous avons copié le droit fiscal provincial, mais nous avons maintenant nos propres lois et nous générons des recettes pour améliorer l'infrastructure communautaire », a expliqué Deanna Honeyman. « Les recettes fiscales nous permettent de fournir du logement et d'assurer la sécurité au sein de notre communauté. »

« Les recettes autonomes nous aident à faire progresser notre communauté. Nous n'avons pas besoin d'attendre du financement. J'aime mieux les recettes que le financement », a déclaré Ernest Jack.

La discussion de groupe du CGF a été animée par Joe Bevan (Kitselas). Le chef David Crate (Première nation de Fisher River), Dwayne Nashkawa (Première Nation de Nipissing) et la chef Maureen Thomas (Tseil-Waututh) ont parlé de l'importance de la transparence financière et de la certitude des investisseurs, de même que du processus et du soutien institutionnel qui entrent en ligne de compte pour obtenir une certification en gestion financière par l'entremise du CGF.

« L'objectif a toujours été de renforcer les capacités au sein de notre communauté », a souligné le chef David Crate.

« L'essentiel pour nous était de renforcer nos capacités et d'établir un climat de confiance vis-à-vis notre communauté », a indiqué Dwayne Nashkawa.

Suite à la page 5...

(Suite de la page 4)

La chef Maureen Thomas a quant à elle mentionné que « Nous avons tous ces jeunes au sein de notre communauté et ils comprennent que cet argent n'est pas tout destiné à être dépensé maintenant. Ils savent qu'ils doivent planifier l'avenir. »

La discussion de groupe de l'AFPN, animée par Frank Busch (Nisichawayasihk) et à laquelle se sont prêtés Peter Kirby (Taku River Tlingit), Mike MacIntyre (Membertou) et la chef Frieda Martselos (Salt River) a parlé des avantages de devenir des membres emprunteurs de l'AFPN et d'accéder à du capital pour financer des projets et d'autres services sur les terres des Premières nations.

« Le principal problème auquel nous avons été confrontés était que nous n'avions pas de capitaux propres, mais l'Administration financière des Premières nations nous a aidés à financer des transactions immobilières et à acquérir le titre de propriété de certaines de nos terres ancestrales », a indiqué Mike MacIntyre.

« Grâce à l'Administration financière des Premières nations, nous avons été en mesure de prendre nos affaires en mains, Dieu merci! », s'est exclamée la chef Frieda Martselos.

La discussion de groupe du CCT, animée par Leah George-Wilson (Tsleil-Waututh) et à laquelle ont participé Dean Bear (représentant le chef Austin Bear) (Muskoday), Anthony Laforge (Magnetawan) et Stephan McGlenn (SEMÁ:TH), leur a permis de parler de leurs expériences en tant que Premières nations possédant leur propre Code foncier et fonctionnant à l'extérieur du cadre de gestion foncière en vertu de la Loi sur les Indiens.

« On me demande souvent si je reviendrais un jour à la Loi sur les Indiens, ce à quoi je réponds catégoriquement

'C'est tout à fait hors de question!' », a déclaré Dean Bear.

« Le Code foncier est la source de notre pouvoir. Ce pouvoir ne nous est pas accordé par un autre gouvernement », a indiqué Stephen McGlenn, SEMÁ:TH.

Une discussion de groupe sur l'éducation et la formation animée par la bande Tobique de Stone Bear en compagnie du Dr Andre Le Dressay (Tulo Centre of Indigenous Economics), de Deanna Honeyman (Association des administrateurs fiscaux des premières nations), de Mike Mearns (Aboriginal Financial Officers Association BC) et d'Angie Derrickson (Centre de ressources du Conseil consultatif des terres), de même que de l'invité spécial et ancien étudiant du Centre Tulo, le chef Laurence Paskemin (Première nation de Sweetgrass) a permis de discuter des diverses initiatives d'enseignement, de formation et de renforcement des capacités entreprises par leur organisation respective.

« Nous offrons des options aux Premières nations — avec le consentement de leurs communautés — pour gérer leurs terres à l'extérieur du cadre de la Loi sur les Indiens », a déclaré Angie Derrickson.

« Au Centre Tulo, enseigner les instruments pratiques d'exercice de la compétence sont principalement notre raison d'être. Le Centre Tulo est votre école qui peut vous procurer les outils nécessaires pour mettre la compétence en œuvre au sein de vos communautés », a souligné le Dr Andre Le Dressay du Tulo Centre of Indigenous Economics.

« Avec l'aide du Centre Tulo, nous travaillons dans le but de mettre fin à l'exode des cerveaux et de ramener des emplois et des gens au sein de notre communauté », a fait valoir le chef Laurence Paskemin. 🌱

Célébration de la réussite des finissants et finissantes de 2018 du Programme de certificat en administration fiscale des Premières nations du Centre Tulo

Les efforts des finissants et finissantes de 2018 du Programme de certificat en administration fiscale des Premières nations ont été reconnus à l'occasion d'un dîner de célébration de l'obtention du certificat organisé en leur honneur. Les finissants et finissantes, leurs invités et des représentants du Centre Tulo et de la Commission de la fiscalité des premières nations étaient présents à cette célébration.

Après un mot de bienvenue du président du Centre Tulo, Michael LeBourdais, les étudiants ont reçu leur certificat des mains du directeur et chargé de cours du Centre Tulo, le Dr Andre Le Dressay.

L'étudiante chargée du discours d'adieu, Annamarie Demchuk, a prononcé un discours au cours duquel est s'est remémorée son expérience au sein du programme, « Nous sommes en train de reprendre le contrôle de ce que nous avons depuis le début. Nous nous sommes donnés du pouvoir. »

Le président du Centre Tulo, Michael LeBourdais, a félicité le groupe de finissants et finissantes. « Vous apprenez ce qu'il faut pour administrer nos gouvernements. Nous avons besoin du plus haut niveau de professionnalisme. C'est ce

qui rend ce programme aussi important. »

La promotion de finissants de cette année comprenait les personnes suivantes :

- Sheri Daniels, Première nation de Peguis;
- Anna Demchuk, Nation crie d'Enoch;
- Olivia Louie, Nation Tsal'alh;
- Shilo Shavanoo, bande des Chippewas de Kettle et de Stony Point;
- Graham Wong, Nation N'Quatqua.

Les finissants et finissantes ont également participé à la convocation de l'Université Thompson Rivers. Ils ont reçu leur certificat en compagnie d'autres finissants et finissantes de l'École d'économie et d'administration des affaires de l'UTR.

Le programme de certificat est offert dans le cadre d'un partenariat conclu entre l'Université Thompson Rivers, la Commission de la fiscalité des premières nations et le Centre Tulo. Le programme met l'accent sur l'établissement du cadre juridique nécessaire pour appuyer un régime fiscal et le développement économique des Premières nations. 🌱

Profil d'étudiante du Centre Tulo : Annamarie Demchuk, présentatrice du discours d'adieu de la promotion de 2018, administratrice fiscale de la Nation crie d'Enoch



Annamarie (Morin) Demchuk est membre de la Nation crie d'Enoch, située tout juste à l'extérieur de la ville d'Edmonton, Alberta. Elle possède de solides antécédents en éducation et en administration des affaires et détient une maîtrise en administration des affaires (MBA). Anna croit fermement en l'apprentissage continu, elle qui a récemment obtenu son certificat en Administration fiscale des Premières nations du Centre Tulo. Elle a été

nommée pour prononcer le discours d'adieu par ses collègues de sa promotion et elle a été fière de marcher main dans la main avec ses pairs lors de la cérémonie de remise des diplômes. Anna est également inscrite dans le tout nouveau programme de certificat en Gestion appliquée des terres du Centre Tulo et elle est rendue au troisième cours obligatoire sur les huit nécessaires pour terminer avec succès ce programme de certificat.

La rédaction du bulletin d'information Ouvrir le sentier a récemment eu l'occasion de s'asseoir avec Anna pour en apprendre davantage sur son expérience avec le programme de certificat en Fiscalité des Premières nations

Comment as-tu entendu parler la première fois du Centre Tulo et de ses programmes?

J'ai découvert le Centre Tulo et la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) il y a plusieurs années. Mon frère Don, qui était directeur général du Service de développement économique de la Nation crie d'Enoch à l'époque, avait la vision de veiller à ce que nous ayons un service complet mettant l'accent non seulement sur le développement pour notre Nation, mais aussi sur quelques pièces manquantes pour nous permettre d'aller de l'avant, comme l'imposition, l'infrastructure et la planification. À ce moment-là, nous nous sommes lancés dans l'aventure d'en apprendre le plus possible pour assurer le bon développement de notre Nation.

La communauté d'Enoch était très progressiste dans les années 1970 et fut en fait l'une des premières communautés à mettre en œuvre l'imposition en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Plus tard, la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) a reçu la sanction royale et la CFPN a été créée pour élaborer un régime d'imposition complet qui pourrait être utilisé par toutes les Premières nations au pays pour exercer leur compétence légitime à l'aide d'un régime d'imposition.

Quel lien existe-t-il entre ton expérience au Centre Tulo et ton travail au sein de la Nation crie d'Enoch?

Le programme de fiscalité au Centre Tulo m'a permis d'acquérir une meilleure compréhension et de solides bases didactiques pour nous assurer de mettre en œuvre tous les pouvoirs juridictionnels qui s'offrent à nous grâce à la LGF. Par exemple, en apprenant l'existence des options

de génération de recettes disponibles en vertu de la LGF et en collaborant avec la CFPN, notre Nation est devenue la première au Canada à recevoir l'approbation de récupérer les paiements versés en remplacement d'impôts (PERI) pour un immeuble de la GRC situé sur nos terres.

La communauté d'Enoch se trouve sur le territoire adjacent à la ville d'Edmonton et notre situation est très semblable à celle de la Première nation de Westbank et de la ville de Kelowna. La Nation crie d'Enoch et la Première nation de Westbank se sont réunies à plusieurs reprises pour échanger des connaissances et des renseignements. Grâce à ces visites, la communauté d'Enoch a décidé qu'elle pourrait élaborer un meilleur régime d'imposition avec l'aide du programme de Fiscalité du Centre Tulo. Je travaillais au sein de nos services fiscaux en compagnie de notre conseiller juridique depuis 2010 sur la mise en œuvre de mesures d'imposition par le biais de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Ensuite, en 2014, nous avons décidé que nous voulions nous joindre à la LGF, alors nos anciens dirigeants ont décidé à ce moment d'adopter une résolution du conseil de bande visant à faire annexer la Nation crie d'Enoch à la LGF et cela semblait être le moment le plus opportun pour m'inscrire au programme de certificat en Fiscalité des Premières nations.

Avant de m'inscrire au programme, je faisais les choses à la dure alors que j'élaborais mes propres ébauches de textes législatifs et que je devais m'adresser à un avocat et payer ses honoraires juridiques, mais avec la Commission de la fiscalité des premières nations, toutes ces choses avaient déjà été faites et la CFPN avait des modèles de textes législatifs, des gabarits et des normes à notre disposition, ce qui vous permet d'économiser tellement en termes de temps et de frais juridiques. J'ai trouvé que tout cela a été très utile.

Nous avons établi le régime fiscal de la Nation crie d'Enoch et aujourd'hui, en l'espace de deux ans, nos recettes fiscales et les services que nous sommes en mesure d'offrir sont comparables à ceux de notre compétence de référence, à savoir la Ville d'Edmonton. Cela nous a donné beaucoup de confiance en nos moyens et nous savions que nous pouvions accomplir ce que nous voulions accomplir. C'est très puissant.

Quel a été l'aspect le plus utile du programme pour toi à venir jusqu'ici?

Même si j'étais un peu craintive au début, de retourner à l'école, en fin de compte, je suis très contente de l'avoir fait. Une expérience d'apprentissage enrichissante pour moi a été que l'on n'est jamais trop vieux ou trop instruit pour retourner à l'école. J'ai appris tellement de choses à propos de la mise en œuvre d'un régime d'imposition complet pour la Nation crie d'Enoch au moyen de lois fiscales qui doivent être respectées peu importe les dirigeants élus au pouvoir. De nouveaux dirigeants qui se succèdent aux deux ans peut créer de l'instabilité et de l'incertitude dans plusieurs communautés, mais nous avons maintenant au moins nos lois fiscales en place

Suite à la page 7...

Normes proposées relativement aux lois des Premières nations sur la représentation de l'intérêt des contribuables auprès du Conseil

Les normes établies par la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) reflètent les pratiques exemplaires en matière d'impôt foncier et sont conçues pour appuyer la croissance économique et la compétence des Premières nations, l'harmonisation de l'impôt foncier et les intérêts de tous les intervenants au sein du régime d'impôt foncier des Premières nations.

En vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF ou la « Loi »), la CFPN révisé et approuve les textes législatifs. L'alinéa 35(1)a) de la Loi donne à la CFPN le pouvoir d'établir des normes, dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les règlements, en ce qui a trait à la forme et au contenu des textes législatifs portant sur les recettes locales.

À titre de mesure administrative, la CFPN demande l'avis du public avant d'instaurer ses normes ou de les modifier de façon importante. Les commentaires du public sont essentiels pour élaborer des normes acceptables et efficaces pour les Premières nations participantes et leurs contribuables.

Les Normes relatives aux lois des Premières nations sur la représentation de l'intérêt des contribuables auprès du Conseil établissent les exigences minimales qui doivent être respectées par les textes législatifs des Premières nations en ce qui concerne les procédures à l'aide desquelles les intérêts des contribuables peuvent être représentés auprès du Conseil, adoptées en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la LGF.

En février 2010, la CFPN a instauré les Normes relatives aux lois des Premières nations sur la représentation de l'intérêt des contribuables auprès du Conseil. Les textes législatifs portant sur la représentation des intérêts du contribuable auprès du conseil (RICC) sont des textes législatifs facultatifs portant sur les recettes locales des Premières nations qui aident à améliorer les relations entre une Première nation et ses contribuables en établissant des procédures de façon à ce que les contribuables et les conseils des Premières nations puissent communiquer plus efficacement. De plus, ces textes législatifs proposent des procédures de règlement des différends afin de régler les différends fiscaux de manière plus efficace.

En juin 2018, la Commission de la fiscalité des premières nations a approuvé les modifications proposées pour abroger et remplacer les normes relatives à la RICC actuelles par de nouvelles normes qui comporteraient de

nouvelles dispositions et des dispositions révisées.

Les modifications mettent les normes à jour en y intégrant les modifications apportées à la LGF et les modifications récentes apportées aux autres normes de la Commission.

Une révision de l'alinéa 4.2b) élimine le renvoi à l'arbitrage comme option possible pour le règlement des différends. Le recours à l'arbitrage pour régler les différends entre une Première nation et un contribuable pourrait mener à des délégations illégales possibles de pouvoirs législatifs du Conseil ou à une entrave à l'exercice du pouvoir discrétionnaire du Conseil en permettant à un arbitre d'orienter le contenu de textes législatifs des Premières nations.

Les Normes de la CFPN concernant ces textes législatifs établissent les exigences minimales. Celles-ci comprennent notamment :

- Un texte législatif sur l'avis de taux annuel d'imposition et un texte législatif sur les dépenses – Le texte législatif doit prévoir un préavis de cinq jours du texte législatif sur les taux annuels d'imposition proposés et du texte législatif sur les dépenses annuelles proposées à chaque année d'imposition;
- L'accès aux documents – Le texte législatif doit prévoir l'accès à certains documents liés à l'impôt en particulier : la vérification annuelle, les résolutions et les conventions de services. Le texte législatif doit décrire les types de renseignements dont l'accès par les contribuables est exclu en vertu de la loi;
- Une communication continue – Le texte législatif doit décrire les méthodes qui seront utilisées pour assurer une communication continue avec les contribuables;
- Le règlement des différends – Le texte législatif doit prévoir des procédures locales de règlement des différends pour les contribuables et les représentants des Premières nations.

La CFPN demande l'avis du public en ce qui a trait à ces Normes proposées. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec la CFPN à l'adresse mail@fntc.ca ou par téléphone au 250-828-9857. Une version électronique des Normes proposées est disponible sur le www.fntc.ca.

Veuillez faire parvenir vos commentaires par écrit à la CFPN au plus tard le 7 octobre 2018. 🌐

(Suite de la page 6)

qui offrent des procédures, de la transparence et les contrôles comptables adéquats pour veiller à ce que les recettes fiscales soient dépensées conformément à nos lois. Nos dirigeants actuels sont fiers de moi que j'aie réussi, avec distinction, le cours de fiscalité et ils sont reconnaissants de la croissance que la fiscalité a apportée à notre communauté. Nous avons dorénavant des taux d'imposition comparables à ceux de notre compétence de référence, la Ville d'Edmonton, et cela s'explique par le fait que nous avons fait preuve de diligence raisonnable et pris le temps de bien comprendre le régime d'imposition. Cela

est le fruit de l'enseignement que j'ai reçu du Centre Tulo, qui m'a permis de vivre des expériences et d'acquérir des connaissances précieuses dans le domaine de la fiscalité.

Un autre aspect que j'ai bien aimé est que le Centre Tulo rassemble des étudiants (autochtones et non autochtones) provenant de plusieurs provinces différentes à l'échelle du Canada. Grâce au modèle de cohorte, nous sommes en mesure de former des amitiés à long terme, de partager plusieurs de nos préoccupations et similitudes et de nous donner mutuellement des conseils si on nous le demande, au besoin. 🌐

Kalista Lepka, stagiaire d'été en droit à la CFPN, discute de son expérience à l'assemblée nationale « Les Premières nations montrent la voie à suivre »



L'assemblée nationale Les Premières nations montrent la voie à suivre a été une expérience révélatrice. C'était durant ma première semaine de travail en tant que conseillère-stagiaire en fiscalité au sein de la Commission de la fiscalité des premières nations. Je ne pourrais imaginer une meilleure façon d'orienter une nouvelle employée.

J'ai rencontré mes collègues de la CFPN et j'ai eu le privilège de rencontrer des collègues provenant de partout au Canada.

Une quantité énorme d'expériences et de connaissances ont été partagées tout au long de la conférence, dont la totalité ont eu une incidence profonde sur mon point de vue vis-à-vis la formation juridique. Être en mesure d'entendre parler de l'histoire des institutions des Premières nations de la bouche des dirigeants autochtones qui les ont établies a été incroyable, et surtout de découvrir toutes les répercussions positives que ces initiatives ont eues.

Un cas de réussite est particulièrement ressorti du lot. Il a été présenté par le conseiller Dalyn Bear de la Première nation Dakota de Whitecap. Sa communauté génère des recettes et réduit sa dépendance aux autres gouvernements. Les plans d'aménagement de l'Hôtel Dakota Dunes montre le succès qu'une Première nation peut avoir en utilisant la Loi sur la gestion financière des premières nations. L'Hôtel Dakota Dunes solidifiera les liens au sein de la communauté et de la région environnante en favorisant les relations de travail. Lorsque les Premières nations tracent leur propre voie à suivre, elles peuvent prendre des décisions qui leur procureront des avantages immédiats et futurs.

Un autre fait saillant a été ma rencontre avec la conseillère Annette Spence-Meeches de la Première nation de Peguis au Manitoba. Je suis née et j'ai grandi à Calgary, Alberta, mais ma famille ne m'a jamais laissée oublier d'où proviennent mes racines crie, métisses et ukrainiennes. En tant que fière membre vivant hors réserve de la Première nation de Peguis, l'idée de ce que qui pouvait être accompli en affirmant notre compétence à titre de plus importante communauté autochtone au Manitoba est stimulante. C'est un puissant message qui nous rappelle de saisir les occasions lorsqu'elles se

présentent. Avec un vigoureux leadership et des appuis solides, le potentiel unique de chaque communauté peut être libéré.

Entendre des discussions à propos des prochaines étapes nécessaires pour continuer d'accroître le pouvoir fiscal des Premières nations m'a remplie d'espoir. Plusieurs propositions ont été présentées, chacune examinant différentes façons de procéder à la réforme des lois canadiennes au profit des Premières nations. Une en particulier abordait le potentiel pour les Premières nation de tirer des recettes fiscales du cannabis. Cette proposition comportait des modifications à apporter à la Loi sur la gestion financière des premières nations et à la Loi de 2001 sur l'accise.

Des mesures en ce sens seraient des pas fermes vers la réconciliation, parce que la reconnaissance de la compétence inhérente des Premières nations fait partie intégrante d'une véritable réconciliation. Cela reflète les sentiments de plusieurs des délégués présents. Les Premières nations ont l'occasion de s'investir mutuellement de pouvoirs et d'aller de l'avant vers l'autonomie gouvernementale grâce à un pouvoir fiscal légitime. En tant que pays, le Canada et les provinces ont un rôle à jouer et peuvent aider à atteindre cet objectif. 🌱



Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1
Téléphone : 250-828-9857 Télécopieur: 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale nationale

190, rue O'Connor, bureau 202
Ottawa (Ont.) K2P 2R3
Téléphone : 613-789-5000 Télécopieur : 613-789-5008

Numéro sans frais : 1-855-682-3682
www.fntc.ca | mail@fntc.ca

Also offered in English under the title Clearing the Path

© CFPN 2018